

REPUBLIQUE DU BENIN

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI



ARRETE COMMUNAL

Portant relèvement de fonction du
Secrétaire Général de la Mairie
d'Abomey-Calavi

N° 21/ 63 C- AC / ² C-CAB/SAC

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ABOMEY- CALAVI,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019- 40 du 07 Novembre 2019
- Vu la loi N°2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant Statut Général de la Fonction Publique, telle que modifiée par la loi N°2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi N°2018-36 du 05 octobre 2018 ;
- Vu la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi N°97-028 du 15 janvier 1999, portant organisation de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;
- Vu la loi N°97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- Vu la loi N°98-007 du 15 janvier 1999, portant régime financier des Communes en République du Bénin ;
- Vu le décret N°2001-412 du 15 octobre 2001, portant statut du Secrétaire Général de Mairie ;
- Vu vu le décret N°2019-396 du 05 septembre 2019, portant composition du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté préfectoral N°3/076/DEP-ATL/SG/STC CD/SA du 08 juin 2020, portant constatation de la désignation du Maire, des Adjoints au Maire et des Chefs d'Arrondissement de la Commune d'Abomey-Calavi ;

- Vu** l'arrêté préfectoral ANNEE 2021 N°3 /006/DEP-ATL/SG/STCCD/SA du 22 janvier 2021, portant approbation de la délibération N°21/31/C-AC/C-CAB/SG/DRFM/SCC/SAC du 30 novembre 2020 relative à l'adoption du budget primitif gestion 2021 de la Commune d'Abomey-Calavi ;
- Vu** l'arrêté communal N° 21/010/C-AC/C-CAB/SG/DRH/SAC du 02 février 2021, portant Attributions Organisation et Fonctionnement des services de la Mairie d'Abomey-Calavi ;
- Vu** l'arrêté communal N°21/012/C-AC/CD/SP-C du 16 juin 2016 portant nomination au poste de Secrétaire Général Adjoint de la Mairie d'Abomey-Calavi ;
- Vu** la lettre N°3/048/DET-ATL/SP-C du 10 août 2021 relevant les insuffisances de l'arrêté N°21/12/C-AC/C-CAB/SG/DRH/SAC du 25 mai 2021, portant nomination du **Monsieur ADOUKONOU Adankanlin Hermanne Gildas** au poste du Secrétaire Général de la Mairie d'Abomey-Calavi ;

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : **Monsieur ADOUKONOU Adankanlin Hermanne Gildas**, est relevé de ses fonctions de Secrétaire Général de la Mairie d'Abomey-Calavi.

Article 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'arrêté N°21/12/C-AC/C-CAB/SG/DRH/SAC du 25 mai 2021, prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

PDA.....	01
PAM.....	01
DAM.....	01
Conseillers Communaux.....	46
C-CAB.....	01
INTERESSE.....	01
DIRECTEURS.....	05
TC.....	01
Chrono.....	01



Abomey-Calavi, le 11/08/2021

Par le Secrétaire Général
AHOUCHE AHOUCHE
Avocat Juriste **AHOUCHE AHOUCHE**